



DECLARATION PREALABLE DU SNES-FSU

CAPA Certifiés Contestation RDV de carrière Séance du mercredi 13 mai 2020

Cette CAPA des professeurs certifiés se tient dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire. Le déconfinement progressif est en cours et oblige à beaucoup de prudence, notamment pour notre académie qui voit ses 3 départements classés « rouge ».

Nous dénonçons la tenue de la CAPA en mode dégradé en version mixte (présentiel / distanciel). Un décalage dans le temps pour cette réunion aurait été nécessaire pour la tenir dans des conditions normales et surtout pour que l'ensemble des membres puissent siéger en présentiel.

Malgré la situation, il est impossible de ne pas parler de la réforme des lycées. La situation de crise sanitaire recommande fortement le non-brassage des élèves. Comment anticiper la rentrée de septembre sereinement alors que la réforme des lycées a fait exploser le groupe classe ?

Au niveau des examens (brevet, Baccalauréat, BTS), aucune décision n'est annoncée concernant la prise en compte des épreuves, des notes, ...

Toutes ces situations sont anxiogènes pour les élèves, pour les familles, pour les personnels. La situation d'incertitude dans laquelle nous nous trouvons depuis 2 mois est de plus en plus difficile à supporter.

Nous souhaitons parler du paritarisme, ce système de gestion des personnels introduit pour la première fois en France par la loi du 19 octobre 1946, portant sur le statut de la fonction publique, et qui permettait à des représentants du personnel, élus démocratiquement, d'être consultés sur la gestion des carrières de leurs pairs. N'était-ce pas cela « l'école de la confiance » ?

Aujourd'hui, nous entrons dans un nouveau monde. Celui où nous devons faire aveuglément confiance à des supérieurs hiérarchiques pour gérer la carrière des personnels.

Ensemble, pourtant, combien de situations de collègues avons-nous amélioré ?

Ensemble, pourtant, combien de corrections avons-nous apportées à des barèmes concernant les promotions et les mutations ?

Ensemble, pourtant, combien de modifications avons-nous proposées pour faire évoluer les circulaires dans des groupes de travail ?

Ce travail dans l'intérêt de tous ne sera plus. Le new management a pris le pas sur une gestion plus humaine des personnels !

Nous abordons maintenant cette CAPA. Nous siégeons pour examiner 13 recours de collègues qui ont saisi la CAPA pour contester l'avis final à leur RDV de carrière. 8 dossiers concernent le 3^{ème} RDV de carrière, soit 61% des dossiers. L'avis final au 3^{ème} RDV de carrière reflète une importance particulière pour les collègues puisqu'il peut leur faire gagner quelques années pour l'accès à la hors-classe, seul espoir d'obtenir enfin une reconnaissance salariale digne de leur engagement depuis qu'ils ont commencé à enseigner.

Pour le SNES-Fsu, l'avis final de la Rectrice doit être en adéquation avec les avis des évaluateurs primaires et ne doit pas être influencé par des quotas. Nous souhaitons donc que cette CAPA corrige les incohérences constatées entre les positionnements sur les items de la grille, les avis des évaluateurs primaires et l'avis final des dossiers étudiés. Par ailleurs, le SNES réaffirme son opposition à cette grille de compétence qui va à l'encontre de la réalité de nos pratiques professionnelles et revendique une évaluation portant sur le cœur de notre métier et non sur des missions périphériques. Le SNES-Fsu continue de défendre une

carrière accélérée pour tous sur les trois grades. Le faible niveau des salaires des personnels enseignants et d'éducation est maintenant reconnu de tous. Nous ne pouvons nous satisfaire de promesses floues et lointaines d'un gouvernement. Les personnels attendent des actes et non des paroles. Le SNES-Fsu exige une augmentation générale et rapide des salaires sans contrepartie, cela doit passer par le dégel immédiat et une revalorisation conséquente du point d'indice pour tous.

Pour terminer, nous souhaitons faire également remarquer que nous assistons depuis plusieurs mois à une dégradation du dialogue social entre l'administration et les représentants des personnels.

Cette absence de dialogue et d'échanges est préjudiciable aux personnels dont les droits régressent.

La crise sanitaire et le confinement engendré, se sont traduits par des ordres et contre-ordres de la part du Ministre de l'Education nationale. Les agents ont perdu confiance en leurs institutions. Il nous paraît nécessaire de renfoncer le dialogue social entre l'administration, les élus des personnels et les personnels dans l'intérêt de tous.

Nous espérons que les messages seront entendus.